

# Condé-en-Brie, le Surmelin, la Verdonnelle et l'aqueduc de la Dhuis



Randonnée n°322971

Voilà une grande randonnée d'une journée qui vous permettra de découvrir Condé-en-Brie, Pargny-la-Dhuis et la très jolie vallée de la Verdonnelle. Vous randonnerez sur l'Aqueduc de la Dhuis, qui offre de très jolies vues sur la vallée de la Dhuis.

<b>Durée :</b>	7h25	<b>Difficulté :</b>	Difficile
<b>Distance :</b>	22.09km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	382m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	381m		
<b>Point haut :</b>	224m	<b>Commune :</b>	Condé-en-Brie (02330)
<b>Point bas :</b>	80m		

## Description

**(D/A)** Départ du parking de l'ancienne gare de Condé-en-Brie. Prendre la D4 vers Baulne-en-Brie, en remontant la rue principale de Condé-en-Brie. On passe devant l'entrée du Château. Marcher jusqu'au lavoir.

**(1)** Passer derrière le lavoir, longer le cimetière jusqu'au sentier de randonnée qui monte sur le coteau. C'est le GR®14 ou le GRP® du Tour de l'Omois (variante). Suivre le chemin sans changer de direction jusqu'à la D4.

**(2)** Traverser la D4 et se rendre en face à l'église de Baulne-en-Brie (émouvant mémorial).

**(3)** Revenir sur ses pas jusqu'à la D4.

**(2)** Marcher 40 mètres vers la gauche et prendre le sentier qui part sur la droite (GR® de Pays, balises Jaunes et Rouges). Traverser une petite route et continuer en face sur le sentier. Passer de nouveau à proximité de la petite route, mais rester sur le sentier.

**(4)** Prendre à droite (Ouest-Nord-Ouest) le chemin bordé de grands arbres (ne pas poursuivre au Sud-Sud-Est vers les bois).

**(5)** À proximité de la ferme de Montbaillon, prendre la petite route vers la gauche et la suivre jusqu'au village de Romandie. Au carrefour, prendre à gauche et marcher 100 mètres jusqu'au prochain carrefour.

**(6)** Prendre le GR® de Pays vers la droite, en longeant la haie de la propriété (ne pas prendre la Rue de Verdonnelle). Le chemin mène au fond de la vallée de la Verdonnelle. Au fond du vallon, prendre à droite et traverser le ruisseau. Remonter jusqu'à la petite route.

**(7)** Prendre à droite et continuer sur la petite route.

**(8)** Avant les premières maisons de Montmarçon, prendre à gauche. Passer devant le petit château et continuer sur le chemin en restant sur celui le plus à droite. Longer le bois sur 100m jusqu'au carrefour.

**(9)** Au carrefour, prendre à gauche en entrant dans le bois. Prendre le second chemin vers la droite et le suivre au Sud-Ouest. traverser le Bois de Pargny et aboutir à un croisement en T en terrain dégagé.

**(10)** Tourner à gauche puis à droite 50 mètres plus loin. Arriver à Pargny-la-Dhuis. Traverser la voie ferrée et aller jusqu'au bas du village. Passer sur le pont de la Dhuis, devant le lavoir, le terrain de sport, la mairie et aller jusqu'à la D20.

## Points de passages

- D/A Parking de l'ancienne gare**  
N 49.004983° / E 3.556908° - alt. 84m - km 0
- 1 Lavoir**  
N 49.004671° / E 3.565714° - alt. 101m - km 0.69
- 2 Traversée de la D4 et le - Surmelin (rivière) - Affluent de la Marne**  
N 48.984968° / E 3.613382° - alt. 99m - km 5.59
- 3 Baulne-en-Brie**  
N 48.987613° / E 3.614522° - alt. 103m - km 5.93
- 4 Allée d'arbres**  
N 48.97861° / E 3.615517° - alt. 204m - km 7.1
- 5 Montbaillon**  
N 48.980194° / E 3.609681° - alt. 197m - km 7.56
- 6 On retrouve le GR**  
N 48.971898° / E 3.60437° - alt. 173m - km 8.6
- 7 Carrefour**  
N 48.968433° / E 3.592686° - alt. 182m - km 10.16
- 8 Montmarçon**  
N 48.973976° / E 3.582494° - alt. 198m - km 11.17
- 9 Bois du Feuillet**  
N 48.967637° / E 3.577097° - alt. 224m - km 12.01
- 10 Croisement en T vers Pargny-la-Dhuis et la - Dhuis ou Dhuis (rivière) - Affluent du Surmelin**  
N 48.954641° / E 3.560436° - alt. 174m - km 14.23
- 11 D20**  
N 48.951578° / E 3.551796° - alt. 123m - km 15.16
- 12 - Aqueduc de la Dhuis (ou Dhuis)**  
N 48.954382° / E 3.54862° - alt. 126m - km 15.55
- 13 Ruisseau**  
N 48.976713° / E 3.53989° - alt. 105m - km 18.22
- 14 Ruisseau**  
N 48.984149° / E 3.543323° - alt. 102m - km 19.11


(11) Prendre à droite jusqu'au cimetière. Prendre sur 50m la petite route qui longe le cimetière.


(12) Après les maisons, repérer vers la droite le chemin en herbe qui suit l'Aqueduc de la Dhuis. Il est signalé par des panneaux marqués PH et un nombre qui indique la distance. Prendre ici le chemin de l'aqueduc (**attention**, l'entrée du chemin est tout près de la maison, ne pas la manquer). Prendre ce chemin et à partir de ce point, toujours suivre l'aqueduc de la Dhuis. Le chemin traverse des chemins et des petites routes, ne pas s'en éloigner.

(13) Passage délicat d'un ruisseau. Sauter sur les pierres ou faire un détour par la petite route. Continuer Nord-Nord-Est sur l'aqueduc.

(14) Nouveau passage de ruisseau. Ensuite, traverser la route et monter en face. Passer sous la Butte de Beaumont (écosystème remarquable).

(15) Traverser la route et prendre en face. Continuer sur l'aqueduc. Au carrefour en vue d'un silo, prendre à droite le chemin qui descend vers Condé-en-Brie. Longer la maison de retraite, virer à gauche et au rond-point, prendre à droite pour rejoindre le point de départ (D/A).

 **15 Route à traverser**  
N 48.995655° / E 3.551123° - alt. 132m - km 20.61

 **D/A Parking de l'ancienne gare**  
N 49.005011° / E 3.556925° - alt. 84m - km 22.09

## Informations pratiques

Entre (4) et (6), on peut rester sur le GR®, et avoir moins de macadam, mais les chemins sont défoncés suite à des forestiers et sont très "gadouilleux".

On peut prendre de l'eau aux cimetières de Condé-en-Brie et Pargny-la-Dhuis. Fontaine non potable à Baulne-en-Brie.

Restaurants à Condé-en-Brie et Baulne-en-Brie. Magasins d'alimentation à Baulne-en-Brie. Supérette, boulangerie et WC public à Condé.

Terrain de pique-nique près de la mairie de Pargny-la-Dhuis et au bord du Surmelin à Baulne.

## A proximité

Mur de la mémoire (victimes de déportation) à Baulne-en-Brie (3).

Château, halles, lavoir et centre historique à Condé-en-Brie.

Ouvrages de l'[Aqueduc de la Dhuis](#).

Vignerons (vente de Champagne) dans les villages alentour.

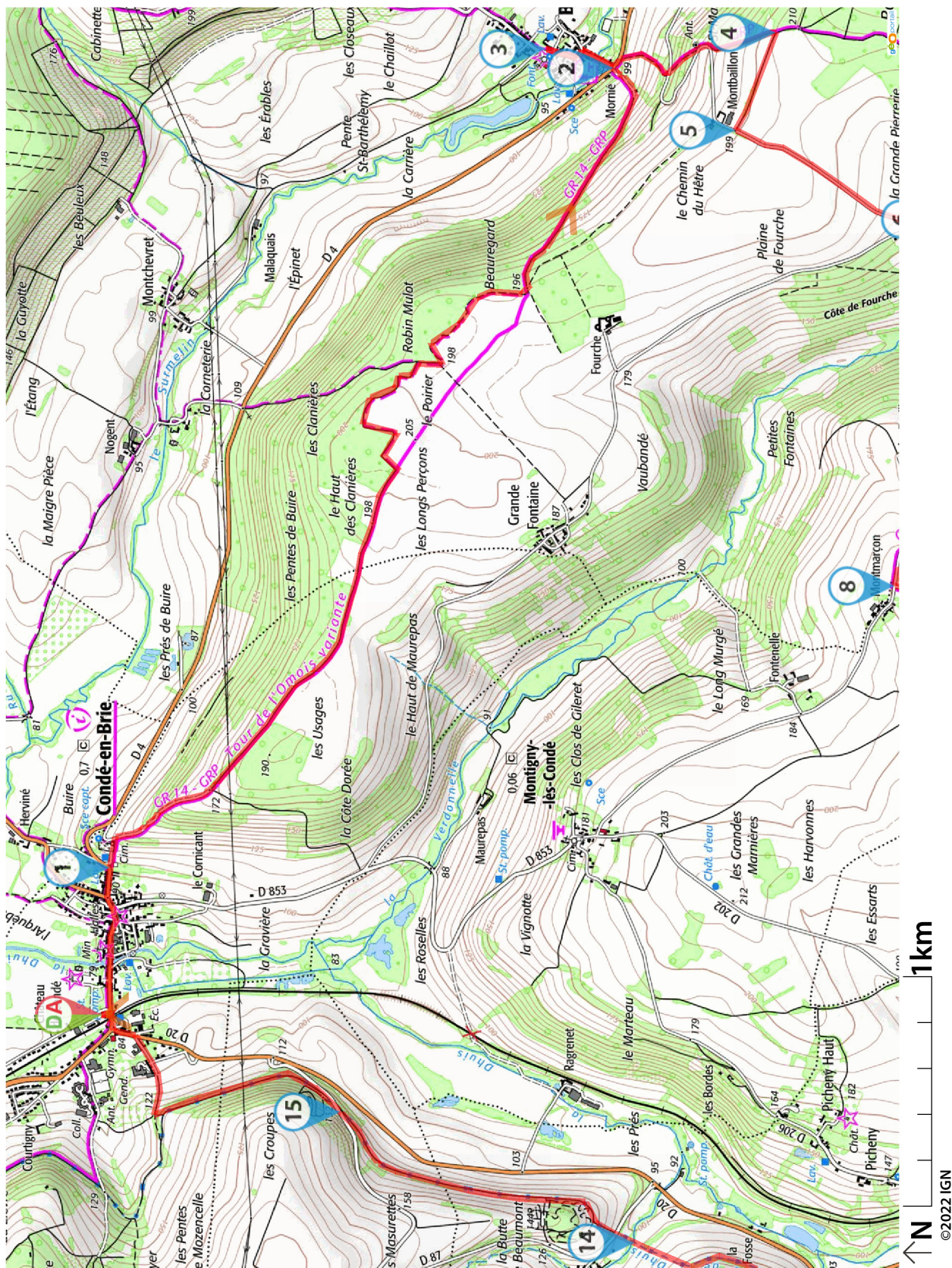
Lavoirs à Condé et Pargny illustrés de décors évoquant des fables de La Fontaine, porte de l'ancienne prison de la Petite Roquette (avec dispositif sonore retraçant son histoire) à Baulne.

Pour compléter les informations pratiques : supérette, boulangerie et WC public à Condé, table de pique nique au bord du Surmelin à Baulne.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-conde-en-brie-le-surmelin-la-verdonnelle/>



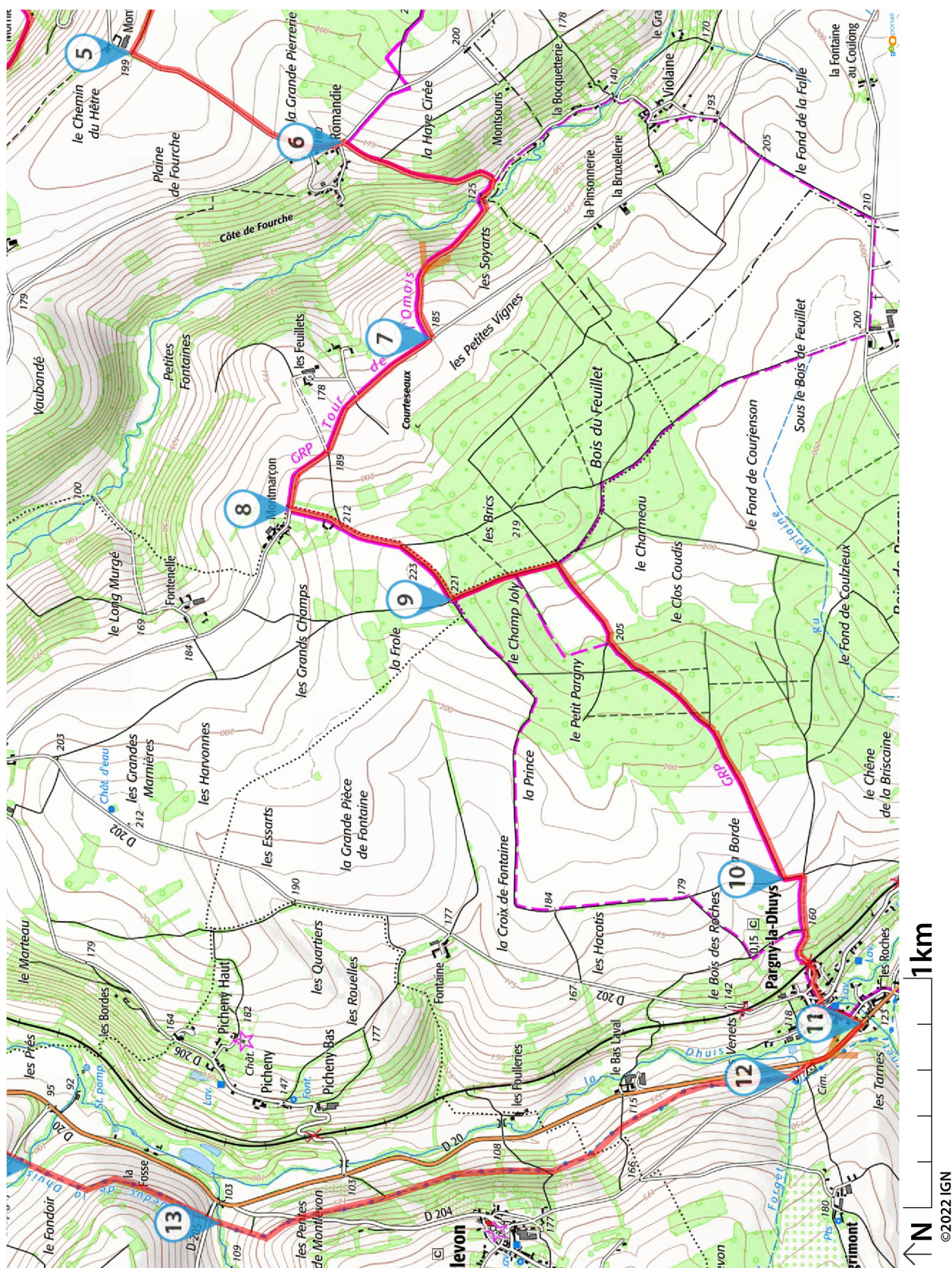
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**